

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 février, à 20 h, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne avoir reçu des questions relativement aux points suivants :

- Nature de la correction apportée à la zone H-644 au règlement 707-145;
- Usages prohibés dans le parc Saint-Charles par le règlement 707-145;
- Variation de densité dans la zone H-490 au règlement 707-145;
- Localisation du lot 6 224 665;
- Montant des primes de départ et allocations de transition versées aux anciens élus;
- Vente du terrain anciennement occupé par le 2062, route Marie-Victorin pour un projet incluant le terrain du 2069, Marie-Victorin;
- Nature des modifications apportées aux zones H-567, H-646 et H-490 au règlement 707-145;
- Envoi d'un document explicatif des modifications apportées par le projet de règlement 707-145;
- Absence de lien entre l'augmentation de densité à la zone H-490 avec le règlement 707-138;

*Fin de la première période de questions.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2022-038**

**Approbation du procès-verbal  
Séance générale 10 janvier 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 10 janvier 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-039

**Approbation du procès-verbal  
Séance spéciale 17 janvier 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 janvier 2022 soit  
approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et  
greffier.

ADOPTÉE.

2022-040

**Approbation des comptes – Janvier 2022**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et  
déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2022 :

**Fonds d'administration :** **4 532 987.64 \$**

*Chèque numéro 44588 à 44594, 44647 à 44663, 44746 à  
44783 et 44835 à 44845 pour un montant de 240 242.50\$*

*Paiements par dépôts directs 44587, 44595 à 44641, 44664  
à 44736, 44744 à 44745, 44784 à 44830, 44846 à 44906 et  
44911 à 44918 pour un montant de 2 340 827.66 \$*

*Paiements électroniques pour un montant total de  
1 951 917.48\$*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** **577 338.37 \$**

*Paiements par dépôts directs 44642 à 44646, 44737 à  
44743, 44831 à 44834 et 44907 à 44910 pour un montant de  
577 338.37 \$.*

**TOTAL** **5 110 326.01 \$**

*Certificat de la trésorière numéro 3637*

ADOPTÉE.

2022-041

**Dépôt – Certificats du greffier – Procédures d'enregistrement des  
personnes habiles à voter – Règlements 941, 942 et 943 – Janvier 2022**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des certificats du greffier suivant :

- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 941 décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 570 000 \$ pour en acquitter le coût.

- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 942 décrétant des travaux de construction d'une caserne ainsi que son aménagement et les équipements pour l'opérer et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ pour en acquitter les coûts.
- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 943 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 454 000.00 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2022-042**

**Dépôt du procès-verbal de correction  
Séance générale du 10 janvier 2022  
Résolution 2022-008**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2022-008.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2022-05**

**Règlement 534-88 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un arrêt sur la rue Le Brodeur et de limiter le stationnement à 5 minutes maximum devant les boîtes postales sur la rue du Fief**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-88 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un arrêt sur la rue Le Brodeur et de limiter le stationnement à 5 minutes maximum devant les boîtes postales sur la rue du Fief.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-06**

**Règlement 631-46 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2022**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 631-46 modifiant le règlement

631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2022.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-07** **Règlement 707-145 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur maximale d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans la zone H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646, d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone H-490, d'ajouter et préciser diverses définitions et apporter diverses corrections administratives**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-145 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur maximale d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans la zone H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646, d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone H-490, d'ajouter et préciser diverses définitions et apporter diverses corrections administratives.

**2022-043** **Adoption – Premier projet de règlement 707-145 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur maximale d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans la zone H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646, d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone H-490, d'ajouter et préciser diverses définitions et apporter diverses corrections administratives**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-145 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur maximale d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans la zone H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646, d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone H-490, d'ajouter et préciser diverses définitions et apporter diverses corrections administratives soit et est adopté.

*Madame la conseillère Carine Durocher souligne que bien qu'elle appuie l'ensemble du règlement 707-145, elle désapprouve son article 12 visant à augmenter la densité affectée à la zone H-490.*

ADOPTÉE.

**A-2022-08      Règlement 808-9 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 808-9 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-09      Règlement 944 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 944 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2022-10      Règlement 951 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route – (ancienne route Marie-Victorin) lot 6 224 665**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 951 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route – (ancienne route Marie-Victorin) lot 6 224 665.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2022-044      Adoption – Règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site internet de la ville le 11 janvier 2022 donnant avis que le présent règlement serait présenté pour adoption et invitant tout intéressés à transmettre ses observations et commentaires ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité, incluant la voix de Monsieur le maire Martin Damphousse

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique.

ADOPTÉE.

**2022-045 Adoption – Règlement 947 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2022**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 947 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2022.

ADOPTÉE.

**2022-046 Adoption – Règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site internet de la ville le 18 janvier 2022 donnant avis que le présent règlement serait présenté pour adoption et invitant tout intéressés à transmettre ses observations et commentaires ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2022-047 Adoption – Règlement 950 relatif à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 950 relatif à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

ADOPTÉE.

**2022-048 Adoption finale – Règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le dépôt par certaines personnes habiles à voter de la zone H-419 d'une demande d'approbation référendaire pour ce règlement ;

CONSIDÉRANT la publication le 4 janvier 2022 d'un avis de consultation et enregistrement invitant toute personne habile à voter des zones concernées par le projet de règlement et de la zone H-419 à signer le registre au moyen de l'envoi d'un écrit au plus tard le 19 janvier 2022 à 23h59 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne habile à voter n'a fait parvenir d'écrit en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466.

ADOPTÉE.

**2022-049 Adoption finale – Règlement 707-144 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-144 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

ADOPTÉE.

**2022-050**

**Règlement 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé – Corrections**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé soit et est modifié comme suit :

1. L'article 5 du règlement 842-2 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :

« **Article 5** : Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil autorise un emprunt d'une somme de 796 759,94 \$ remboursable sur une période de 20 ans ainsi que l'affectation d'une somme de 57 494,06 \$ du fonds général. Le Conseil affecte le produit de toute vente à une tierce partie, en respect des dispositions de l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, de tout lot ou partie des lots dont l'acquisition est l'objet du présent règlement. ».

2. L'article 6 du règlement 842-2 est remplacé par un nouvel article 6 libellé comme suit :

« **Article 6** : Les articles 6 et 8 du règlement 842 sont abrogés. ».

ADOPTÉE.

**2022-051**

**Adoption second projet – PPCMOI 2021-137  
Permettre l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage principale de ferme équine  
2931, rang de Picardie  
Maurice Houle 2000 inc.**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage principale de ferme équine au 2931, rang de Picardie.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-117 du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2021-382 adoptée lors de la séance générale du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 janvier 2022 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 février 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-137 afin de permettre l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage principale de ferme équine sis au 2931, rang de Picardie.

La superficie destinée à l'usage accessoire se limite à la superficie du hangar visé par la demande, soit une superficie de 350 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE.

**2022-052**

**Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-001  
Permettre la construction d'un bâtiment principal  
2065, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal qui accueillera 39 unités d'habitation et 2 locaux commerciaux au 2065, route Marie-Victorin.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-003 du 12 janvier 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-001 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2065, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concept du Groupe PDA, dossier 21-133 en date du 6 janvier 2022.

ADOPTÉE.

**2022-053**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-002**  
**Permettre la construction d'un bâtiment principal**  
**2065, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-005 du 12 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-002 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept du Groupe PDA, dossier 21-133 en date du 6 janvier 2022, conditionnellement au remplacement du revêtement en acrylique par un revêtement composé de panneaux en aluminium.

Le bâtiment principal est sis au 2065, route Marie-Victorin sur les lots 6 146 612 et 6 146 616 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-601.

ADOPTÉE.

**2022-054**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-005**  
**Permettre l'installation d'enseignes murales**  
**1629, route 132**  
***L'Étoile du Match***

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-006 du 12 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-005 afin de permettre l'installation d'enseignes murales et la modification d'une enseigne détachée au 1629, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans de la compagnie Enseigne Dominion, dossier « DS-650986 », en date du 1er décembre 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1629, route 132 sur les lots 6 146 350 et 6 146 353 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

**2022-055**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-117**  
**Permettre le remplacement de l'affichage mural**  
**99, rue Quévillon**  
***Popavape***

CONSIDÉRANT la recommandation majoritairement positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-008 du 12 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-117 afin de permettre la modification d'enseignes murales, le tout, tel que présenté aux plans concept de la compagnie AMC Installation, dossier « Popavape Varennes », en date du 10 janvier 2022.

Le bâtiment principal est sis au 91 à 99, rue Quévillon, sur le lot 6 003 640 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-475.

ADOPTÉE.

**2022-056**      **Demande d'usage conditionnel no 2021-142**  
**Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire**  
**45, rue Guèvremont**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 45, rue Guèvremont;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2022-007 du 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 18 janvier 2022 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 février 2022 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2021-142 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire, le tout, tel que présenté sur les plans de Serge Darsigny, dossier # 21-23, en date du 3 janvier 2022.

Le bâtiment principal est sis au 45, rue Guèvremont sur le lot 6 003 430 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-613.

ADOPTÉE.

**2022-057**      **Règlement numéro 939**  
**Décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard**  
**René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à**  
**cette fin une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 560 000 \$ pour en**  
**acquitter le coût**  
**Emprunt temporaire**  
**Banque nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 939 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à cette fin une dépense de

1 110 000.00 \$ et un emprunt de 560 000.00 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 560 000.00 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

#### **2022-058 Octroi de contrat – Acquisition de matériel pour la deuxième phase de la promenade riveraine du parc de la Commune**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 17 janvier 2022.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYE par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de matériel pour la deuxième phase de la promenade riveraine du parc de la Commune, pour un montant de 53 491.53 \$ taxes incluses, à René Thomas Inc. conformément à l'offre du 11 janvier 2022.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificats du trésorier numéros 3628.*

ADOPTÉE.

#### **2022-059 Octroi de contrat – Mandat de gestion des programmes des camps de jour de la Ville de Varennes 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le mandat de gestion des programmes des camps de jour de la Ville de Varennes 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 24 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Gestion Vincent et Limoges Inc. le mandat de gestion des programmes des camps de jour de la Ville de Varennes 2022-2023-2024, avec option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026, au montant

de 511 247.84 \$ taxes incluses.

Le montant pour l'année 2022 s'élève à 170 415.95 \$.

*Certificat de la trésorière numéro 3632.*

ADOPTÉE.

**2022-060 Octroi de contrat – Foyers décoratifs, Fêtes du 350<sup>e</sup>**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 26 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de 3 foyers extérieurs décoratifs dans le cadre des fêtes du 350<sup>e</sup> pour un montant de 29 900.00 \$ taxes incluses, à Soudures Richer conformément à l'offre du 10 décembre 2021.

*Certificat du trésorier numéro 3633.*

ADOPTÉE.

**2022-061 Octroi de contrat – Réhabilitation structurale de deux ponceaux (montée du Lac et rue de la Gabelle)**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 25 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation de deux ponceaux, soit celui situé sur la montée du Lac et celui situé à l'intersection de la rue de la Gabelle et de la route 132, pour un montant de 33 342.75 \$ taxes incluses, à Parallèle 54 Expert-Conseil conformément à l'offre du 10 janvier 2022. Ce contrat couvre les frais de démarrage, les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier. Cette dépense sera financée à même les sommes appropriées aux paragraphes suivants.

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 231 000.00 \$ du fonds de Carrières et Sablières pour les travaux de réhabilitation de ces 2 ponceaux.

*Certificats du trésorier numéros 3636A et 3636 B.*

ADOPTÉE.

**2022-062 Octroi de contrat – Mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 25 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance lors des travaux de mise à niveau du poste de pompage et du dégrilleur de la station d'épuration (STEP), pour un montant de 103 190.06 \$ taxes incluses, à Tetra Tech QI conformément à l'offre du 20 janvier 2022, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 940.

*Certificats du trésorier numéros 3635.*

ADOPTÉE.

**2022-063 Octroi de contrat – Marquage de chaussées en 2022 et 2023 avec option de reconduire en 2024**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le marquage de chaussées en 2022 et 2023 avec option de reconduire en 2024;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> février 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Lignes Maska (9254 8783 Québec Inc.) pour le marquage de chaussées en 2022 et 2023 avec option de reconduire en 2024 au montant maximal de 611 452.63 \$ incluant les taxes et frais d'imprévus, le tout, conformément à sa soumission du 1<sup>er</sup> février 2022.

La dépense pour 2022 est au montant de 219 045.70 \$ taxes incluses, incluant un montant de 20 000.00 \$ avant taxes pour les imprévus.

*Certificat du trésorier numéro 3640.*

ADOPTÉE.

**2022-064 Octroi de contrat – Services d'entretien des systèmes de contrôle à la bibliothèque et aux ateliers municipaux**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 31 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat sur 5 ans pour les services d'entretien des systèmes de contrôle à la bibliothèque et aux ateliers municipaux, pour un montant de 32 652.90 \$ taxes incluses, à Regulvar Inc. conformément à ses offres révisées du 11 mars 2021.

*Certificats du trésorier numéros 3639.*

ADOPTÉE.

**2022-065 Octroi de contrat – Nettoyage et inspection télévisée de portions d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de 7 100 m de conduites d'égouts sur les rues Legault, Dubois et un tronçon du boulevard René-Gaultier en 2022, pour un montant de 89 962.19 \$ taxes incluses, à Essa-Tech conformément à l'offre du 3 février 2022.

Cette dépense sera financée par une subvention du programme TECQ.

*Certificats du trésorier numéros 3643.*

ADOPTÉE.

**2022-066 Octroi de contrat – Mandat de services d'arpentage pour le plan topographique du projet d'enfouissement des utilités publiques et de la revitalisation de la route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 2 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour des services d'arpentage pour le projet d'enfouissement des utilités publiques et de la revitalisation de la route Marie-Victorin entre le parc de la Bivoie et la rue Jodoin, pour un montant de 13 218.00 \$ taxes incluses, à Éric Choinière, Arpenteur-Géomètre Inc. conformément à l'offre du 10 janvier 2022. Cette dépense sera financée à même les sommes appropriées au paragraphe suivant.

D'AUTORISER l'appropriation d'une enveloppe de 200 000.00 \$ prévue pour le projet d'enfouissement. Cette enveloppe sera financée par une appropriation du surplus non affecté.

*Certificat du trésorier numéro 3644.*

ADOPTÉE.

**2022-067 Appel d'offres – Services professionnels pour l'élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse  
Approbation des critères de qualité**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse.

ADOPTÉE.

**2022-068 Modification contractuelle – Le Groupe DR Électrique  
Entretien du réseau d'éclairage public**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 6 754.33 \$ taxes incluses, au contrat du Groupe DR Électrique pour l'entretien du réseau d'éclairage public.

*Certificat du trésorier numéro 3630.*

ADOPTÉE.

**2022-069 Modification contractuelle – Polydôme – Conception, construction et mise en service – Ajout d'éclairage portes doubles**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 2 022.21 \$ taxes incluses à Groupe Décarel dans le projet de conception, construction et mise en service du Polydôme concernant l'ajout d'éclairages portes doubles.

La dépense sera financée par le règlement 909.

*Certificat de la trésorière numéro 3629.*

ADOPTÉE.

**2022-070      Demande d'aide financière – Les Jardins du Sanctuaire – La Paroisse Sainte-Anne de Varennes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes travaille à la réalisation de projets culturels, artistiques et patrimoniaux qui permettront la réalisation de certains legs importants du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Varennes ;

CONSIDÉRANT que la Paroisse Sainte-Anne de Varennes est couramment visitée par des touristes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser une aide financière de 36 000.00 \$ à la Paroisse Sainte-Anne de Varennes afin de l'appuyer dans son projet « Les Jardins du Sanctuaire ».

*Certificat de la trésorière numéro 3642.*

ADOPTÉE.

**2022-071      Demande d'aide financière – Projets en coopération intermunicipale – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du programme Fonds des régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Étude de faisabilité et de diagnostics à la mise en commun de services incendie**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre, par le biais du volet 4 du programme Fonds des régions et ruralité, intitulé Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, une aide financière pour des projets en coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE cette aide financière a notamment pour but de réaliser des diagnostics ou une étude sur l'opportunité ou la faisabilité de projets de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes ne fait pas exception et fait face aux mêmes défis que plusieurs autres municipalités, incluant notamment la complexification des interventions, la difficulté de recrutement et de rétention des pompiers et pompières, la disponibilité des ressources humaines ainsi que les coûts grandissants des ressources matérielles;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités se sont déjà adaptées et ont procédé à une optimisation de l'offre de service en sécurité incendie par une réorganisation de la gestion de leurs organisations et par une mise en commun d'une partie ou de la totalité de leurs ressources avec des villes voisines;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes croient qu'il serait opportun de nourrir une réflexion quant à la mise en commun de certaines ressources et équipements en service incendie afin de faire face conjointement aux défis qui se présentent respectivement à chacune d'elles;

ATTENDU QUE la mise en commun des services incendies est toute désignée vu leur proximité et leur historique de collaboration mutuelle;

ATTENDU QU'il est souhaité que cette étude de faisabilité et diagnostics soit effectuée par un expert externe;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière précité prévoit une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles, à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$, pour toute étude de faisabilité et de diagnostics de projets en coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes s'entendent, sous réserve de l'obtention d'un financement dans le cadre du programme précité, à financer la différence des dépenses admissibles dans une proportion équivalente basée sur leurs populations respectives, soit à raison de 47 % pour la Ville de Sainte-Julie, 33 % pour la Ville de Varennes et de 20 % pour la Ville de Saint-Amable;

ATTENDU QUE les coûts totaux de réalisation de cette étude sont estimés à 25 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière conjointe par la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Varennes et la Ville de Saint-Amable dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du programme Fonds des régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, visant à réaliser une étude de faisabilité et de diagnostics à la mise en commun de leurs services incendie;

D'AUTORISER et de désigner le directeur général, M. Sébastien Roy, à agir à titre de représentant de l'organisation et à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document en lien avec cette demande d'aide financière avec le MAMH;

DE contribuer pour moitié dans les proportions établies, aux dépenses admissibles, conjointement avec la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Saint-Amable, sous réserve de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE.

**2022-072 Demande d'aide financière – Fonds En Montérégie, on bouge !**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes signifie sa participation et sollicite une aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! ».

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-073 Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent  
Budget 2022**

ATTENDU que le 26 janvier 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2022 ;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes ;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 janvier 2022.

ADOPTÉE.

**2022-074 Demande au ministère des Transports  
Amélioration de la sécurité à l'intersection montée de la Picardie / chemin  
du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT les difficultés de circulation constatées à l'intersection de la montée de la Picardie avec le chemin du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse pour la circulation sur la montée de la Picardie, à cette hauteur, est de 80 km/h ;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de véhicules cherchent à s'engager sur la montée de la Picardie à partie du chemin du Petit-Bois, particulièrement aux heures de pointe ;

CONSIDÉRANT que cette situation est jugée dangereuse par le conseil municipal en raison des nombreux points de conflits de circulation et d'accidents évités de justesse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports afin qu'une étude de circulation soit effectuée sur la montée de la Picardie, à la hauteur du chemin du Petit-Bois, afin d'identifier des solutions permettant d'améliorer la sécurité à cette intersection.

ADOPTÉE.

**2022-075**

**Demande au ministère des Transports  
Aménagements aux abords d'une traverse ferroviaire – Route 132**

CONSIDÉRANT qu'une traverse ferroviaire est présente sur la route Marie-Victorin (route 132) sur le territoire de la Ville de Varennes, entre les numéros civiques 2800 et 2851;

CONSIDÉRANT que cette traverse ferroviaire n'est pas équipée de feux clignotants rouges, contrairement à la traverse ferroviaire située sur la même route entre les numéros civiques 3300 et 3390;

CONSIDÉRANT le volume important de circulation sur la route 132;

CONSIDÉRANT que cette section de la route 132 est peu éclairée;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse est de 90 km/h à cette hauteur;

CONSIDÉRANT que les automobilistes n'aperçoivent les trains en processus de croisement de la voie qu'à la dernière minute en période nocturne, ce qui cause de grands risques d'accidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministère des Transports de procéder à des travaux d'installation d'éclairage et de feux clignotants rouges à la traverse ferroviaire située sur la route Marie-Victorin (route 132) entre les numéros civiques 2800 et 2851 sur le territoire de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2022-076      Programme rénovation Québec – Volet VI  
Aide aux propriétaires de maisons lézardées**

CONSIDÉRANT que le programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées – Ville de Varennes 2021-2022 est maintenant complété;

CONSIDÉRANT qu'il serait prudent de reconduire ce programme sur le territoire de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes signifie sa participation et sollicite l'appui financier à la SHQ pour un budget de 75 000,00 \$ pour une reconduction de l'application du programme rénovation Québec – Volet VI pour les années 2022-2023.

ADOPTÉE.

**2022-077      Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ – Aliénation d'un  
lot en zone agricole – lot 6 224 983**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole sur le lot 6 224 983 pour une transaction de vente;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation d'un terrain agricole pour le lot 6 224 983 du cadastre du Québec, pour une transaction de vente ;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités ;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2022-078      Versement de l'allocation de transition  
Conseillers municipaux sortants**

CONSIDÉRANT l'article 7 du règlement 882 de la Ville de Varennes ;

CONSIDÉRANT la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement des allocations de transition prévues à la loi et au règlement 882 aux deux conseillers sortants soit :

- 22 507.38 \$ pour madame Mélanie Simoneau;
- 24 755.69 \$ pour monsieur Denis Le Blanc.

ADOPTÉE.

**2022-079 Autorisation signature – Entente de partenariat de recherche – Université de Sherbrooke – Impact des budgets municipaux sur l'émission de GES**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de partenariat à intervenir entre l'Université de Sherbrooke et la Ville de Varennes; tel entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

*Certificat du trésorier numéro 3626.*

ADOPTÉE.

**2022-080 Convention d'amendement de bail #4 – Clinique de prélèvement  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature par Me Marc Giard, directeur des Services juridiques & greffier, pour et au nom de la Ville de Varennes, de la convention d'amendement de bail #4 du bail pour la clinique de prélèvements entre le Groupe Jean Coutu et la Ville de Varennes ; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2022-081 Promesse de vente – lot 6 146 612 (ancien Buggy – 2063 route Marie-Victorin)  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse de vente et tout acte en découlant entre 3090-6648 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite

ADOPTÉE.

**2022-082 Rachat des soldes de dette venant à échéance au mois de mars 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire racheter les soldes de dette venant à échéance le 28 mars 2022 pour les règlements suivants :

Numéro du règlement	Titre du règlement	Solde au 28 mars 2022
662	Agrandissement garage municipal	57 200 \$
693	Travaux rue Sainte-Anne	282 900 \$
705	Bâtiments municipaux / matériel roulant	17 000 \$
760	Sentier piétonnier parc St-Charles	107 800 \$
779	Travaux réfection divers bâtiments municipaux	260 900 \$
<b>TOTAL</b>		<b>725 800 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le rachat des soldes de dette venant à échéance le 28 mars 2022 représentant un montant de 725 800.00 \$. Le rachat vise les règlements cités plus haut.

*Certificat de la trésorière numéro 3641.*

ADOPTÉE.

**2022-083 Mise à jour – Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement – Février 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE.

**2022-084 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2021 et janvier 2022**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2021 au montant de 916 533.00 \$ et pour janvier 2022 au montant de 231 310.77 \$, conformément aux documents déposés par la Trésorière adjointe du Service des finances en date du 1er février 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2022-085**

**Mouvement du personnel**

**Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2022-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 31 janvier 2022.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne avoir reçu des questions relativement aux points suivants :

- Référence par la Ville d'acheteurs potentiels à des promoteurs privés;
- Processus de vente des terrains municipaux;
- Modification de la valeur de la transaction pour la Phase III du projet TOD;
- Date et montant des paiements pour la Phase III du projet TOD;
- Coût des festivités du 350<sup>e</sup> anniversaire;
- Coût de la nouvelle table à manger pour la future caserne;
- Propriétaires et moment de la reconstruction de la propriété au 156 et 158, rue Charles-Primeau;
- Motifs du choix de la location plutôt que de la tenure en pleine propriété pour le centre multifonctionnel;
- Différences entre le projet original présenté à la population et le centre multifonctionnel présentement en construction;
- Bail de 25 ans sans augmentation pour le futur centre multifonctionnel;
- Paiement par Cogir des sommes dues pour le terrain;
- Définition d'un logement abordable et localisation de futurs projets en ce sens;
- Absence d'usage de certains véhicules municipaux stationnés à l'hôtel de ville;
- Demande de diffusion des séances publiques du conseil à la télévision communautaire.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 32.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA